

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
CONCERNANT

La révision du Plan d'Occupation des Sols
en Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Bougnon

**Procès-Verbal des Observations
écrites et verbales**

Siège de l'enquête publique : Mairie de Bougnon

ENQUÊTE PUBLIQUE

du

14 décembre 2019 au 14 janvier 2020

Établi par Madame Cécile MATAILLET, désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par ordonnance n° E190000117/25 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon en date du 12 novembre 2019

1 – Rappel de l’objet de l’enquête publique

Le projet de révision du Plan d’Occupation des Sols en Plan Local d’Urbanisme de la commune de Bougnon a été décidé par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2015. Précédemment la commune disposait d’un Plan d’Occupation des Sols modifié en 1989. Le conseil municipal de la commune de Bougnon, dans sa délibération, demande l’abrogation du POS et l’élaboration d’un Plan Local d’Urbanisme afin de répondre aux préconisations de la loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbains. Cette révision concerne l’ensemble du territoire communal.

Cette étude réalisée par le cabinet *INITIATIVE, Aménagement et Développement* de Vesoul a été réalisée en concertation avec les élus de Bougnon, en tenant compte des réflexions en cours pour le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Vesoul Val de Saône. Une démarche de concertation et d’information auprès des habitants a été décidée et approuvée par la délibération du 18 décembre 2015. Cette démarche a été suivie tout au long de l’étude

Après avoir présenté et validé son PADD au conseil municipal du 6 avril 2018 et l’avoir présenté au public le 12 octobre 2018, la commune de Bougnon par délibération en date du 8 juillet 2019 a arrêté le projet de Plan Local d’Urbanisme qui fait l’objet de cette enquête publique.

2 – Compte rendu du déroulement de l’enquête

L’enquête publique s’est déroulée pendant 32 jours consécutifs du 14 décembre 2019 au 14 janvier 2020. Le dossier d’enquête publique a pu être consulté à la mairie de Bougnon lors des heures d’ouverture du secrétariat, aux heures de permanence du commissaire enquêteur et en ligne sur le site communal.

Les heures d’ouverture de la mairie de Bougnon sont :

- Les mardis de 17h00 à 18h00,
- Les mercredis de 9h00 à 11h00,
- Les jeudis de 18h00 à 19h00.

Le site internet de la commune est :

<https://www.bougnon.fr>

J’ai vérifié à l’ouverture de l’enquête et tout au long de celle-ci que le dossier était accessible dans son ensemble et que les observations pouvaient être déposées et réceptionnées par le secrétariat de la mairie. Les messages étaient ensuite transmis au commissaire enquêteur.

Conformément à l’article 4 de l’arrêté d’enquête publique, un poste informatique, pour la consultation du dossier d’enquête publique, était à la disposition du public aux heures d’ouverture de la mairie et des permanences du commissaire enquêteur.

Les permanences du commissaire enquêteur ont eu lieu à la mairie de Bougnon le :

- samedi 14 octobre 2019 de 10h00 à 12h00,
- jeudi 19 décembre 2019 de 17h00 à 19h00,
- samedi 4 janvier 2020 de 10h00 à 12h00,
- mardi 14 janvier 2020 de 17h00 à 19h00.

Pendant ces permanences, le commissaire enquêteur a reçu sept personnes.

Aucune observation n'a été faite par l'intermédiaire de l'adresse mail avec le site internet mis à la disposition du public. Lors des permanences, j'ai pu montrer à trois personnes comment accéder au dossier d'enquête publique et déposer une observation sur le site mis à leur disposition.

Extrait du site de Bougnon permettant d'accéder au dossier l'enquête publique du PLU au 14 décembre 2019 à 10h00

Cheminement pour consulter le dossier d'enquête publique et pour déposer une observation

L'adresse mail permettant de déposer des observations a été fermée le 14 janvier 2020 à 20h00. J'ai vérifié sa fermeture le 15 janvier 2020.

```

Envoyé : mer. 15/01/2020 14:53
À : matallet.cecile@free.fr
Message details.txt (542 o) observation (2,37 Ko) (5 Ko)

This is the mail system at host smtp2-g21.free.fr.

I'm sorry to have to inform you that your message could not be delivered to one or more recipients. It's attached below.

For further assistance, please send mail to postmaster.

If you do so, please include this problem report. You can delete your own text from the attached returned message.

The mail system

<plu@bougnon.fr>: host mx1.mail.ovh.net[188.165.36.237] said: 550 5.1.1
<plu@bougnon.fr>: Recipient address rejected: User unknown (in reply to
RCPT TO command)
  
```

Extrait du mail reçu après la clôture de l'enquête de la révision du PLU de Bougnon

Trois observations sont présentes sur le registre papier de la mairie de Bougnon. Les observations font l'objet de trois courriers remis lors de la dernière permanence. Ils sont annexés au registre papier.

J'ai clos et emporté ce registre à la clôture de l'enquête.

3 - Recueil et Analyse des observations

Observation n° 1 (courrier remis en mairie de Bougnon)

Fédération de l'environnement de Haute-Saône demeurant Maison des Associations 53, rue Jean Jaures 70000 Vesoul représentée par son Président Monsieur Éric CORRADINI.

L'association exprime son étonnement concernant la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme au lieu d'une réflexion plus globale avec la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Cette réflexion met en avant les limites territoriales restreintes d'une commune au lieu de celles d'une communauté de communes. Tout en respectant les choix communaux, elle regrette que le modèle pavillonnaire, comme développement urbain, ait été choisi pour Bougnon avec une densité

de 10 log/ha (limite de tolérance réglementaire). Elle expose les lois régissant l'urbanisme en mettant en avant les demandes et incitations à la modération de la consommation d'espaces afin de diminuer l'étalement urbain. L'association maintient son avis négatif pour ce projet de PLU exprimé lors de la CDPENAF du 13 septembre 2019. Cet avis négatif est motivé principalement par les problèmes exprimés dans le rapport de présentation concernant le réseau d'eau potable (avec seulement 64% de rendement) et d'assainissement (avec seulement 1,76 km de réseau séparatif sur 8,83 km de réseau de collecte et une station d'épuration dépassée). L'association explique que sur les dix dernières années un ralentissement des constructions s'est opéré sur le secteur. Cela remet en cause le besoin d'étalement urbain proposé à travers la création de l'OAP. L'association souligne qu'elle alerte rapidement la Préfecture sur ce dossier. « *L'association est opposée à ce projet de PLU présenté en l'état* ».

Observation n° 2 (courrier remis en mairie de Bougnon)

Monsieur François TRESSE demeurant au 2, rue de la Marnière 70170 Bougnon.

Il demande qu'un buisson au lieu-dit « Bois de Vaurenard » sur une parcelle qui va lui être réattribuée dans le cadre de l'aménagement foncier pour la déviation de Port sur Saône, soit supprimée sur les cartes du dossier d'enquête (pièces 4.2 et 4.3). À l'oral, il explique que ce buisson correspond à une mare asséchée avec de la végétation non-loin d'un pylône électrique. Il indique qu'une réunion de concertation entre les services de la DREAL et ceux du département doit avoir lieu d'ici fin janvier afin de trouver un compromis dans le cadre de l'aménagement foncier pour la déviation de Port sur Saône. Il joint à son courrier une copie d'un mail, en date du 30 août 2019, relatant des discussions à ce sujet.

Observation n° 3 (courrier remis en mairie de Bougnon)

Madame Florence GUIGNARD et Monsieur Jean-Jacques VIAUX demeurant 16, rue du Chanois 70170 Bougnon.

Ils sont propriétaires des parcelles AB 110 et AB 113 au lieu-dit « le village nord » correspondant à une surface de 30 ares. Ils les ont achetées en 2008 en tant que parcelles urbanisables. Ils constatent que, dans le projet de PLU, les 2/3 de la surface sont classés en zone A et seulement 1/3 en zone Ua. Ils demandent que la totalité des parcelles soit classée en zone Ua.

Procès-verbal remis en main propre à :

Le 21 janvier 2020

Signature

Monsieur Didier HUGEDET

Maire de Bougnon

Mairie

15bis, grande rue

70170 Bougnon

mairie.bougnon@wanadoo.fr

Le 21 janvier 2020

Cécile MATAILLET

Commissaire Enquêteur